



La garantie à vie résistance et intégrité Oaks

La fabrication des produits de béton Oaks suit les normes de qualité supérieure dans un milieu de production strictement contrôlé et entièrement surveillé. Les produits de béton Oaks sont garantis de ne comporter aucune déféctuosité matérielle tant que l'acheteur (propriétaire) est propriétaire de la résidence où le(s) produit(s) est(sont) installé(s). Tout produit jugé défectueux sera remplacé sans frais. L'agencement des couleurs n'est aucunement garanti et les frais de main-d'œuvre sont en sus. La garantie est sujette aux conditions d'usage « résidentiel » normales.

Restrictions et exclusions

Cette garantie ne s'applique pas en cas de dommages, de détérioration ou de modification de la couleur des produits de béton en raison de :

1. Mauvaise installation non conforme aux méthodes et aux lignes directrices en matière d'installation émises par le Interlocking Concrete Paving Institute (ICPI).
2. Tout bris provoqué par la surcharge, l'impact, ou l'affaissement du sous-sol.
3. Toute décoloration causée par la teinture, le scellage inadéquat, la pollution ou l'abrasion.
4. L'usage de produits chimiques de déglacage autres que le chlorure de sodium.
5. L'efflorescence – ceci ne constitue pas une déféctuosité matérielle.